



## EXTRAIT N°84/2024 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 02 DECEMBRE 2024

Date de la convocation :  
Le 25 novembre 2024

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

**En début de séance :**

Présents 19  
Procurations 6  
Absents 6  
Excusés 2

**En cours de Séance :**

Présents 18  
Procurations 6  
Absents 6  
Excusés 3

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. MONPLAISIR Yan

**PRESENTS :**

Adjoints : M. ADELE Claude, Eliane Mme MIEVILLY, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CACLIN Laurent, Mme LAMIN Marie-Josée.

Conseillers municipaux : M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. BERNABE Cédric, Mme MENCE Marielle, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, M. ARETO Joseph, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. ADELAIDE Michel, Mme FRANCOIS Francine

ABSENTS EXCUSES : Mme DUBO Corinne, (procuration à M. ADELE Claude), Mme LEGIEL Eliane, (procuration à M. ROSELET Jean-Christophe), M. NAPOLY Raymond, (procuration à M. PALIX Pierre), Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, (procuration à Mme MARLIACY Danielle), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), M. THELESTE Johan, (procuration à Mme DUCADOS Anne-Caroline), Mme RIERNY Sandrine, M. MARLET Camille,

ABSENTS NON-EXCUSES : M. CIDOLIT Bertrand, M. DELPHIN Laurent M. FERDINAND Thierry, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Daniel.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (DGSA2), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), Mme Elona KRISTO (DST), Mme Audrey LORDINOT (DSCVA)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Line pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

## MISE EN PLACE D'UN AFFICHAGE DYNAMIQUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Le maire expose :

L'évolution des outils de communication numérique a permis à la commune de Saint-Joseph d'informer ses citoyens via des plateformes telles que le site internet et les réseaux sociaux. Cependant, ces supports ne touchent pas encore l'ensemble de la population, en particulier ceux qui ne sont pas connectés. Dans cette perspective, la commune a décidé de mettre en place un système d'affichage dynamique, étape dans la modernisation de la communication communale, visant à :

- Renforcer la communication locale en fournissant des informations pratiques, annonces municipales, événements culturels et économiques en temps réel ;
- Renforcer le lien avec les habitants, améliorer l'accès à l'information, d'intégrer des technologies modernes au service du bien-être et de l'engagement citoyen.
- Diminuer l'empreinte carbone par la réduction de l'usage du papier.

L'opération inclut l'installation de deux totems d'affichage dynamique à des emplacements externes stratégiques :

- **Écran sur mât de 4 m<sup>2</sup>** : Ce grand écran sera installé en amont de l'entrée du bourg (côté sortie de Séailles). Sa taille et sa visibilité permettront de diffuser des informations clés, visibles de loin par les usagers de la route et les passants.
- **Écran totem de 2 m<sup>2</sup>** : Ce totem sera placé à la gare de bus, un lieu fréquenté où les usagers pourront consulter facilement les informations diffusées en attendant leur transport.

De plus, des écrans de taille inférieure seront implantés dans les accueils suivants : Pôle solidarités, hôtel de ville et direction de la culture et de la vie associative.

Pilotés à distance via une interface web intuitive, ils permettront une communication visuelle, dynamique, adaptée localement aux événements, entreprises joséphines, alertes et informations d'intérêt général.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL en € (HT)				
Intitulés	Dépenses	Financeurs	Recettes	Taux
Fourniture et pose d'écrans totem	64 800,00	État - CCT 2024	77 910,68	80%
Fourniture et pose d'écrans 55"	24 988,34	Ville - Autofinancement	19 477,66	20%
Fourniture/ Installation logiciel et maintenance	7 600,00			
<b>TOTAL</b>	<b>97 388,34</b>		<b>97 388,34</b>	<b>100%</b>

.....

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le plan de financement présenté.
- 

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 02 décembre 2024

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture le

